

L'ÉE est une démarche qui se décline en plusieurs types d'étude :

↳ **ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL**
 ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
 ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
 ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

↳ **ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL**
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL
 ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL

↳ **ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE**
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE
 ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE

↳ **ÉTUDE D'IMPACT CULTUREL**
 ÉTUDE D'IMPACT CULTUREL
 ÉTUDE D'IMPACT CULTUREL
 ÉTUDE D'IMPACT CULTUREL
 ÉTUDE D'IMPACT CULTUREL

Ces quatre types d'études forment un système intégré d'évaluation environnementale¹. Ils permettent de prendre en compte les questions environnementales à tous les niveaux de prise de décision en privilégiant celles en faveur d'un développement durable. L'ÉE est d'anticiper les impacts qu'auront les PPP ainsi que les projets sur l'environnement. L'ÉE permet de proposer des solutions acceptables sur les plans environnementaux, économiques et sociaux et s'appuie sur la participation du public à leur élaboration.



L'ÉIES vient analyser les enjeux particuliers d'un projet ou activité pour éviter les impacts négatifs.

